Cimetières de Normandie

RÉGION NORMANDIE

TOMBE REMARQUABLE DE NORMANDIE

Fédération normande pour la sauvegarde des cimetières et du patrimoine funéraire

Année 2018, n° 33

Date de parution : janvier

Bonne et heureuse année 2018 !

Je vous adresse à l'aube de cette nouvelle année 2018 mes vœux les meilleurs.

Avant tout des vœux de bonne santé ; sans elle nous n 'aurions pas suffisamment de détermination dans nos nombreuses quêtes dans les cimetières. Au risque de surprendre tous ceux et celles qui ont peur du cimetière, nous disons qu'ils nous apportent énormément.

Chaque cimetière évoque en nous quelque chose. Ils sont une grande part d'histoire; ils révèlent l'état d'esprit de la société locale. Ce sont des lieux très vivants finalement, encore faut-il avoir le courage de pousser la curiosité.

Le cimetière aide à la construction de chaque individu. Ce n'est pas de l'égoïsme que de le dire ! Chaque défunt peut être une leçon d'histoire, une édification par l'exemple de sa vie, la force de son engagement, ses volontés posthumes. Se sentir bien dans un cimetière n'a rien de morbide, c'est même rendre hommage à ceux qui les gère avec douceur, respect: respect des défunts, respect de l'environnement, grandeur d'âme.

Les élus ont une part considérable de responsabilité dans la gestion du cimetière. Ce sont eux qui font que l'on puisse se sentir bien dans un cimetière, en harmonie avec tout ce qui le compose et le caractérise.

Ce sont eux aussi qui peuvent générer du malaise par leur éloignement intellectuel et faire du cimetière un espace où l'on ne se sent pas bien, un lieu où domine le manque de respect, l'absence de volonté, un espace finalement réduit au service minimum: celui d'ensevelir.

Soyez vivement encouragés, vous qui contribuaient à cette œuvre de faire connaître les cimetières normands, stimulez d'autres ressources humaines car la tâche est énorme et le cimetière connait des mutations importantes. D'où cette vigilance accrue pour préserver ce qui doit l'être et transmettre quelque chose aux générations futures. Prenons le risque d'être des empêcheurs de faire n'im-

Sommaire :

Les cimetières méritent que nous leur accordions toutes les attentions requises.

Dans ce numéro :

Bonne et heureuse année 2018 1

Quelques pistes de réflexion sur le sens du cimetière 2, 5-8

La tombe d'Oscar Havard, publiciste, à Saint-Pair-sur-Mer 3, 4

Poésie : le mort joyeux 4

Le cimetière de la Rondehaye 6-7

Pistes pour réfléchir sur le sens du cimetière

L'objectif de cette notice n'est pas de se substituer à la législation et à l'ensemble des textes qui régissent les cimetières mais d'apporter quelques éclaircissements.
Quelques remarques :

C'est quoi un cimetière ?

Un espace protégé :
Le cimetière est un espace public clos de murs ou de haies et de grillage d'une hauteur minimale d'un mètre cinquante centimètres. Il est conçu pour favoriser l'intimité des familles et des visiteurs. Préférer des essences indigènes telles que charmilles, aubépines, buis, ifs, qui s'intègrent bien dans le bocage. Des haies de végétaux mélangés, fructifères, florifères seront de précieux atouts pour l'environnement et les oiseaux.

Un espace fermé :
Le cimetière doit être un lieu que l'ouvre et ferme dans l'application d'horaires d'été et d'hiver. C'est le seul moyen pour un élu de trouver les moyens efficaces lorsque le cimetière a été profané par exemple (déplacements d'objets, graffito).

La protection de l'environnement :
Les cimetières sont fréquemment des lieux excessivement pollués par les pesticides employés, tant par les collectivités que par les particuliers. Leur préférer une gestion respectueuse de l'environnement. De nombreux outils sont à la disposition des collectivités qui s'engagent dans cette voie. Des plantes arbustives et autres végétaux plantés en terre sont parfois disposées sur les sépultures. On y découvre ainsi : pivoines, œillets, rosiers, bergenias, œillets du poète, etc.

Les sépultures :
Les sépultures en terrain commun constituent la base du lotissement du cimetière. Leur nombre d'emplacements disponibles doit être à la hauteur de cinq années consécutives d'inhumations. Leur occupation est renouvelable au minimum tous les cinq ans, selon la loi, ou par multiples de cinq années lorsque le terrain ne se prête pas bien à la dissolution des corps. L'exhumation est gérée par le maire et les restes des corps disposés dans un reliquaire ou une cassette destinée après avoir été identifiée à l'ossuaire communal. Le maire peut désormais choisir l'incinération des restes exhumés administrativement. Un registre des exhumations sera tenu.

Les concessions :
Les concessions de terrain pour servir de sépultures privées dans un cimetière ne sont qu'accessoires. Elles ne sont consenties que lorsque la superficie du cimetière le permet. La décision est prise par le Conseil municipal. Elles sont de diverses périodes, temporaires, renouvelables, perpétuelles. Les anciennes concessions centenaires, comme leur intitulé le confirme ont une durée de validité non renouvelable de 100 ans. Les perpétuelles sont réellement indéfinies dans le temps dans la mesure où elles sont entretenues. Seule une procédure de reprise de concession abandonnée, dument justifiée, y met un terme. Les surfaces octroyées ne sont plus très adaptées, d'autant plus qu'elles reposent assez souvent sur des décisions municipales du 19e siècle. Les entrepreneurs de monuments funéraires proposent le plus souvent des tombeaux dotés de semelles qui prennent beaucoup plus que la surface de 2 m² généralement attribuée. Cette semelle de tombeau est destinée à couvrir une partie de l'intertombe, qui est un espace public pour la déambulation. Cette intertombe ne doit pas être encombrée. Il est indispensable de préserver l'intertombe, dont les largeurs définies sont fixées entre 0, 30 et 0, 50. Aucune concession ne peut être accolée à une autre, sans que l'intertombe soit préservé comme espace public.
Les concessionnaires sont informés de l'échéance d'une concession renouvelable par toutes les voies possibles. Elles peuvent la renouveler ou y renoncer. Un délai de carence de deux ans s'applique à partir de l'échéance dudit contrat.
Les concessions perpétuelles font l'objet d'une procédure de trois années consécutives au terme de laquelle la commune reprend possession du terrain et par voie de conséquence des contenus et des contenants. Désormais les conseils municipaux ont toute faculté de choix de concessions.

Cimetières privés, cimetières particuliers, sépultures privées dans les propriétés

Souvent réservés aux protestants mais aussi à ceux qui ont souhaité créer dans leur propriété et sous certaines conditions des sépultures familiales. On les découvre dans les jardins, les champs, au cœur des bois.

La tombe d'Oscar Havard dans le cimetière de Saint-Pair-sur-Mer

Oscar, Jean, Joseph Havard naquit à Villedieu le 24 mai 1845. Il est le fils de Jacques, Toussaint Havard et de Jeanne, Marie, Pauline Havard (décédée vers 1895). Elle décède âgée de 64 ans au chalet saint Paterne à Saint-Pair-sur-Mer (voir L'Avranchin du 25 février 1900).

Il est le deuxième de quatre frères et sœurs : Maria, Noémie, Pauline ; Jean-François, Paul, Edouard et Arthur, Clément (déclaration des mutations de succession de Villedieu : volume 65, case 269, en date du 7 février 1856, aux archives départementales de la Manche).

Les enfants majeurs : Jean-François, Paul, Edouard était commis quincaillier à Saint-Hilaire-du-Harcouët, au moment du décès de son père et Marie, Noémie, Pauline, vivait à Villedieu. Arthur, Clément et Oscar, Jean, Joseph mineurs, vivaient avec leurs parents. Son père, Jacques, Toussaint, marchand chaudronnier, décède à Villedieu le 8 août 1855, âgé de 46 ans.

Il fait ses études à l'institution Lemoine à Villedieu puis au collège de l'abbaye Blanche de Mortain.

Il entre dans le journalisme en 1864, au mois de septembre, pour collaborer à la page politique et littéraire du Journal d'Avranches qu'il dirige en 1865.

Il est ensuite appelé à la direction de « revue du monde catholique » dès 1866 puis en 1868 il est rédacteur parlementaire au « Français ».

La guerre de 1870-1871 l'amène à incorporer les gardes mobiles d'Avranches.

De retour à Paris il est nommé rédacteur au « Monde » et devient le correspondant de nombreux journaux étrangers.

Il collabore au « Soleil » et au « Gaulois ». Ce Républicain devenu Monarchiste suit le comte de Chambord, puis le comte de Paris et s'oppose au général Boulanger.

Il fut aussi l'un des fondateurs de la corporation des publicistes chrétiens (Dictionnaire de biographie française, tome 17 (1989).

Il est l'auteur de nombreux ouvrages dont un livre commun avec le chanoine Joseph Grente, en deux tomes « Villedieu-les-Poêles » publié en 1898 et 1900.

Oscar Havard se marie une première fois, le 3 octobre 1872, à la mairie du VIIe arrondissement, avec Caroline, Henriette, Frédérique, Marcus (décédée à Paris, le 29 mai 1898 et inhumée dans le cimetière de Villedieu (Avranchin, journal d'Avranches du 12 juin 1898), puis contracte de secondes noces avec Suzanne, Henriette, Marie Mac-Léo Auzas, le 19 mars 1900, à Coutances (contrat de mariage établi à Coutances, chez Maître d'Audeville, le 17 mars 1900).

Il en était veuf au moment de sa mort survenue le 25 mai 1922, en son domicile, au 109 rue de Grenelle (table des décès, volume 20, case 27) et déclaration de succession extérieures (volume 4, n° 157) du CDI de Granville (déclaration de succession en date du 23 juin 1924) aux archives départementales de la Manche).

Il est enseveli dans le cimetière de Saint-Pair-sur-Mer.

La famille y possédait un chalet dénommé « chalet de Saint Paterne » au lieu-dit « les hauts fossés », avec jardin, le tout clos de murs, d'une superficie d'environ 420 mètres carrés.

Sa tombe, sous forme de concession perpétuelle, est située dans le carré 3 dans la rangée face au mur, à la gauche de l'entrée principale (contrat de concession en date du 12 décembre 1909).

Elle est sobrement composée d'un dé et de la base d'une croix brisée, dont l'encadrement se constitue de quatre granits, porte l'épitaphe suivante « OHM / très pieusement endormi dans le seigneur / le 25 mai 1922 / de profundis ».

Une restauration avait été entreprise par la maison Joly de Granville en 1984 selon les recherches de son arrière petit-fils : Jean Levêque.

La famille avait un chalet sur le territoire de la commune de Saint-Nicolas, sur la plage de Saint Pair, dénommé le « chalet de Sainte Cécile » ancienne propriété d'Achille, Rose, Benjamin, Gaston Cloiset, baron de Maizières, qui fit l'objet d'une vente le 14 sep-

tembre 1908 (transcription des hypothèques d'Avranches (4 Q) : volumes 1382 et 1386 du 14 juin 1908 (acte copieux de 30 pages).

Oscar Havard eut neuf enfants, parmi lesquels : trois religieuses dans le même ordre, et trois autres qui assureront la postérité familiale : Cécile, religieuse de l'ordre de saint Thomas de Villeneuve, Deynze (Belgique) ; Marguerite, Marie, Léonie, épouse Desgranges (René, Camille, Prosper), professeur à l'école des Roches, Verneuil ; Jacques, Toussaint, Charles, Martin, Marie, Oscar, Robert, marié à Madeleine, Marie, Cécile Arthaud (Lille), publiciste, Le Mans. Il fut rédacteur-en-chef du Nouvelliste de la Sarthe, au Mans. Ses fiançailles célébrées dans la chapelle des l'école des arts et métiers de Lille, reçoivent l'écho de la presse, ainsi que son mariage bénit par Mgr Baunard (L'Avranchin du 30 novembre 1902 et du 18 janvier 1903) ; Georges, Charles, Marie, Jean, Oscard, né le 9 septembre 1883, journaliste ; Paul, né le 29 juin 1880, marié à Lucie Aubin, directeur de l'école commerciale de Guadalaxarra (Mexique) ; Marie-Thérèse, Cécile, Caroline, Eugénie, Pauline, née le 6 juillet 1886, religieuse de l'ordre saint Thomas de Villeneuve, Saint Laurent près de Rennes ; Geneviève, Marie, Josèphe, Caroline, Marguerite, née le 28 février 1889 ; Charles, Thadée, Marie, Madeleine, Oscar, né le 22 juillet 1891 ; Yvonne, Noémie, Marie, Hélène, Béatrice, née le 17 août 1893, épouse Postel (Maurice) ; Robert, né le 11 novembre 1877.

Le mort joyeux

Dans une terre grasse et pleine d'escargots
Je veux creuser moi-même une fosse profonde,
Où je puisse à loisir étaler mes vieux os
Et dormir dans l'oubli comme un requin dans l'onde,

Je hais les testaments et je hais les tombeaux ;
Plutôt que d'implorer une larme du monde,
Vivant, j'aimerais mieux inviter les corbeaux
A saigner tous les bouts de ma carcasse immonde.

Ô vers ! noirs compagnons sans oreille et sans yeux,
Voyez venir à vous un mort libre et joyeux ;
Philosophes viveurs, fils de la pourriture,

A travers ma ruine allez donc sans remords,
Et dites-moi s'il est encore quelque torture
Pour ce vieux corps sans âme et mort parmi les morts !

A travers ma ruine allez donc sans remords,
Et dites-moi s'il est encore quelque torture
Pour ce vieux corps sans âme et mort parmi les morts !

Charles Baudelaire.

Les hôpitaux, les ordres religieux peuvent avoir leur cimetière privé intramuros.

L'incinération :
Elle progresse régulièrement et nécessite des équipements particuliers qui ne sont pas obligatoires pour les communes de moins de 2000 habitants. Offrir la possibilité d'accueillir une urne dans un columbarium, un cavurne, ou disperser les cendres sur un jardin du souvenir est un confort supplémentaire pour les usagers. Privilégier des columbariums qui s'intègrent dans l'environnement urbain, bocager, pourquoi pas en récupérant un monument funéraire abandonné et en l'aménageant. L'usage du pupitre est un confort supplémentaire pour l'identification des restes dispersés. Le registre de dispersion sera le minimum à proposer. Des dispersions en d'autres lieux sont lieux sont possibles: pleine mer (400 m du rivage minimum), forêts domaniales. Dans chacun des cas une déclaration doit être faite en mairie de la dispersion et en mairie de naissance du défunt. Cette dispersion se fait par l'intermédiaire d'un référent (par exemple un patron-pêcheur agréé).

Pourquoi conserver un cimetière ?

Mémoires d'un cimetière, mémoires d'une commune :
C'est le lieu où se concentre la mémoire de la commune. Il est nécessaire d'encourager la conservation de cette mémoire en protégeant de la destruction les sépultures qui à ce titre sont tout-à-fait représentatives de cette mémoire. On veillera à conserver les tombes des maires ou anciens maires, élus du conseil municipal, présidents ou membres des conseils de fabrique, ecclésiastiques, curés et anciens curés, instituteurs, morts pour la France, qu'ils soient dans un carré spécifique ou enterrés avec leur famille, médaillés de la Légion d'honneur et de toute autre distinction de prestige, les tombes dont les métiers sont indiqués, etc. tous ceux et celles qui ont contribué à cette vie sociale communale méritent qu'on en conserve la mémoire.

Art funéraire :
L'héritage funéraire est variable d'un lieu à un autre et la conservation de l'héritage ancien se justifie. Cet art est le résultat du savoir-faire des marbriers, des granitiers, des fondeurs. Des carrés ou parcelles sont plus richement loties que d'autres dans un cimetière. L'organisation de chaque site est tributaire de l'histoire locale. Veiller à conserver prioritairement les monuments à l'endroit où les choix des familles les ont posés est essentiel. Ne pas hésiter, dans ces parcelles sensibles, à favoriser la vente aux enchères des monuments funéraires à conserver, sous réserve de lisser les anciennes épitaphes.

Jardins d'art et de mémoire :
Ils permettent de rassembler des croix de fonte qui méritent d'être conservées en un secteur du cimetière affecté à cet usage. L'idéal étant toutefois de les garder là où l'histoire les a posées. Veiller lorsqu'elles sont réunies à ce qu'il y ait suffisamment d'espace et d'intervalles pour faciliter la déambulation autour d'elles. Des cartels explicatifs donneront des informations descriptives de chacune d'entre-elles. L'exemple des jardins d'art de mémoire du Grand-Celland, Saint-Senier -sous-Avranches, Equilly, Carteret, …

Entretien des tombeaux :
De précieux conseils fournis. L'emploi de certains produits est interdit notamment dans le cadre environnemental.

http://www.appl-lachaise.net/appl/IMG/pdf/8pages-Nettoyage-Monuments-funeraires-07-06-112.pdf ou site internet de l'association: http://www.patrimoinevaldesienne.fr à partir de l'onglet « cimetières ».

Que faire quand on a identifié ce qu'on veut conserver ?

Inventorier le cimetière :
C'est un préalable indispensable à la connaissance du lieu. Arpenter chacune des allées d'un carré, dresser un plan, repérer les monuments, les épitaphes, les matériaux, les décrire, identifier des défunts contributeurs de l'histoire locale. La conservation départementale des antiquités et objets d'art a créé un document « vocabulaire typologique du patrimoine funéraire ». Il contient une fiche qui peut être dupliquée. Des initiations peuvent être organisées auprès des bénévoles des associations. L'association de sauvegarde et de valorisation du patrimoine en val de Sienne et la fédération normande pour la sauvegarde des cimetières et du patrimoine funéraire peuvent proposer des séances de formation (site de la fédération hébergé sur le site http://www.patrimoinevaldesienne.fr

Prendre connaissance sur le site de la Conservation départementale des antiquités et objets d'art de la Manche ou des équivalents dans chacun des départements normands :
Les agents du service répertorient un certain nombre de monuments remarquables au fur et à mesure des récolements du mobilier dans les communes. Ne pas hésiter à consulter le site à la rubrique cimetière. Lien http://objet.art.manche.fr/ par exemple.

Restaurer les monuments funéraires :
Lorsqu'un monument, une croix ou un ensemble de fonte, est protégé au titre du patrimoine honorifique et privé de la commune par une délibération du Conseil municipal, celui-ci peut être restauré et bénéficier de la participation de la Fondation du Patrimoine. Une commune accompagnée d'une association locale, peut lancer une souscription, imaginer des activités ayant pour but d'alimenter un fonds destiné à cette restauration.
Exemple de l'association de sauvegarde et de valorisation du patrimoine en val de Sienne.

Faire l'histoire d'un cimetière :
Les cimetières sont des lieux ouverts à la visite individuelle, avec ou sans commentaire. Dans ce cas une notice dotée d'un plan peut fournir des informations et des points de repères utiles. Une recherche de sources est nécessaire pour abonder la documentation. Les archives se trouvent en plu-

Cimetière de La Rondehaye

Présents à la visite du 19/10/2010 : M. Denis Lenesley, maire de la commune de La Rondehaye (cant. Saint-Sauveur-Lendelin), Jacky Brionne.

L'église adopte la forme d'une croix par l'ajout de chapelles au transept. Elle a fait l'objet d'importants travaux qui l'ont modifiée au milieu du XIXe

siècle (linteau d'une porte latérale de la nef daté de 1853).
Un très beau clocher-porche se dresse à l'ouest de la nef. L'édifice a été doté de vitraux produits par Charles Lorin et Cie (1921-1929) dont trois, parmi ceux que j'ai vu, ont un caractère de mémorial de la grande guerre :
nef nord-ouest : Émile Gemier, mort pour la France le 31 août 1918;
chapelle nord : Auguste Carvin, tombé à Auberives le 23 avril 1917 ;
chapelle sud : Léon Lerendu, tombé à Onzinelles le 27 août 1914.

Une pierre de fondation due à Me Jean Barbou, prêtre, archidiacre du Val de Vire en 1660, lequel trépassa en octobre 1671, est fixée au mur méridional du chœur.

Le cimetière communal est organisé autour de l'église.
Les espaces libres sont enherbés. Il est clôturé de haies vives et d'un muret sur son flanc sud.
Une grotte illustrée d'une vierge de pitié et conservant vingt-huit ex-voto de soldats morts pour la France a été construite en 1921 dans le talus extérieur du cimetière, au nord-ouest.
Cinq ifs funéraires de petite taille s'élèvent en limite de haie au nord-ouest ; un sixième, portant des arilles, se dresse dans l'angle nord-ouest du cimetière.
Un autre arbre s'y dressait à proximité ; il n'en subsiste qu'une souche coupée.

Les accès au cimetière se font à l'aide de trois étroits escaliers de pierre, une entrée plus large avec emmarchement et un accès véhicule mortuaire au sud-est.
Un monument commémoratif de la seconde guerre mondiale, dont la statue représentant la vierge, a été dressé à l'ouest de l'église. Il a été béni le 28 juillet 1949.

Un ossuaire communal a récemment été installé en bordure de l'allée principale est. Il porte la signature de la SARL Foucher et fils de Périers.
Il n'y a pas de jardin du souvenir mais un projet s'élabore, lequel devrait être disposé au nord, nord-est de l'église.

Généralités
De nombreuses sépultures (44 environ) sont marquées par des croix en élévation, de marbre, calcaire, ciment armé. Quelques monuments funéraires, en granit, plus importants, s'élèvent à proximité des grandes allées. Ils évoquent la mémoire des familles :
De Saint-Denis-Regnault, Vallée-Véron-Robin (1905-1909),

Quesnel-Ledentu, Marie (1918),
Bouillon-Lecouvey (1936),
Vaultier (1926-1942),
Levagnieur-Rainfray (1918-2008),
Verneuil-De-Saint-Denis (1929 -1963),
Yon (1930).
Ils sont en très bon état. La signature des marbriers Montaigne et Deslandes de Coutances s'y repère.
La stèle du monument « Vaultier » a été raccourcie.

Ce cimetière se caractérise essentiellement par la conservation d'une trentaine de croix de fonte de diverses formes et un porte-couronnes de fer (démonté et conservé dans l'angle du chœur de l'église). Elles sont en général en bon

état (deux ou trois sont cependant brisées). De nombreuses plaques d'identification en fonte d'aluminium, en forme de cœur surmonté d'une croix enflammée, sont conservées. Une préconisation a été faite afin qu'au fur et à mesure des reprises, ces plaques puissent être fixées en un lieu abrité du mur du cimetière.

La croix du cimetière est érigée sur un quadruple emmarchement dans l'angle sud-ouest, près de l'ancienne entrée principale. Son fût a été sectionné en trois éléments. Le croisillon porte un Christ de pierre en relief. L'ensemble a fait l'objet d'une restauration. Deux tombeaux d'ecclésiastiques sont érigés à proximité de la croix du cimetière ; il s'agit de :
Tombeau de marbre de l'abbé Leguedois (Magloire), ancien curé d'Angoville-sur-Ay, décédé le 16 août 1873.
Tombeau contemporain de l'abbé Violette (Pierre) mort en 1964.

Le cimetière communal conserve deux autres tombeaux de marbre d'ecclésiastiques :
croix de marbre illustrée d'un calice en creux de « monsieur l'abbé Richard (Joseph-Marie), décédé curé de la Rondehaye, le 19 janvier 1871, la paroisse lui a élevé ce monument »;

tombeau dont la table est posée sur deux consoles « la paroisse à monsieur l'abbé Drouet (Emmanuel), curé 1887 -1914 ». Une croix en marbre blanc, illustrée d'un calice en creux, est posée en relief, à plat sur le plateau;

Ces deux monuments sont disposés dans l'angle sud-est du chœur de l'église où se trouvent réservés plusieurs monuments funéraires et croix de fonte.

Le cimetière contient, dans l'angle nord-ouest, à proximité et au-dessus de la grotte érigée en 1921 et servant de mémorial aux soldats des guerres, quatre tombeaux de soldats « morts pour la France » :
De Saint-Denis (Jean-Baptiste) mort le 17 septembre 1916 ;
Gemier (Emile) mort le 31 août 1918;
Cauvin (Auguste) mort le 27 avril 1917;
Marescq (Alexandre) mort en 1957.

Monsieur le maire m'a informé que les croix de fonte seraient récupérées et disposées dans l'angle du chœur de l'église ainsi que l'obélisque de marbre blanc.

Conclusion
L'héritage funéraire n'est pas très ancien. La diversité des croix de fonte réparties dans le cimetière, les tombeaux d'ecclésiastiques, les monuments en élévation, y compris l'obélisque de marbre blanc démonté et les sépultures des morts pour la France constituent un ensemble historique et artistique que la commission pour la sauvegarde du patrimoine funéraire de la Manche préconise de préserver. Il serait utile d'identifier, compte tenu des épitaphes peu parlantes, les personnalités civiles locales : maires, instituteurs, chantres, donateurs, etc.

Arts et mémoires des cimetières de la Manche

34 Rue du docteur Regnault, 50450 Hambye

Téléphone fixe : 02 33 61 45 49
Téléphone : 06 87 56 35 58
Courriel : cimetieres.de.normandie@gmail.com.

patrimoinevaldesienne.fr

sieurs sites : archives départementales, archives diocésaines, archives communales, archives privées (entreprises) auprès des familles, etc…
Visites archidiaconales registres manuscrits.
Pierres de fondations enchâssées dans les murs des églises, chapelles.
Registres paroissiaux des baptêmes, mariages, sépultures.
Livre paroissial ou Mémorial paroissial.
Registres de délibérations municipales dans les communes.
Registres de catholicité.
Registres des inhumations protestantes et autres églises.

Registres des délibérations de fabriques.
Série administrative « O » aux archives départementales (à l'exception de la manche).
Plan de cimetière (archives communales en mairie).
Registre des exhumations, registre d'épandage des cendres (en mairie, obligatoire depuis 2008);
Dossiers des monuments funéraires (très rares);
Dossiers cimetière (séries M et N des archives communales) soit aux AD lorsqu'elles sont déposées ou en commune.
Legs et donations;
Contrats de concession (documents isolés et ou sur registre des arrêtés du maire) (série N (gestion des biens communaux) des archives communales déposées ou en mairies, transcrites dans l'Enregistrement en CAP.
Actes civils publics (Enregistrement par le percepteur des ACP dont les contrats de concession).
Conférences ecclésiastiques 1866-1867 (Mgr Bravard), 1950 (Mgr Guyot) essentiellement aux ADCA (classées par doyenné).
Journaux.
Périodiques spécialisés : le

Mausolée (16 PER 304-313, 361-381, années 1938-2000), Pierre actual (16 PER 332-333, années 2001-2003) aux AD 50.

La sous-série consacrée aux faire-part.
Archives privées
Archives d'entreprises (marbriers et granitiers, catalogues des fondeurs)
Fonds de Préfecture et de Sous-préfectures.

Il est nécessaire de se renseigner auprès des différents services d'archives pour savoir qui conserve quoi et c'est très variable selon les cas.

Obtenir à terme un référent :

Protéger les cimetières en tant qu'ensemble monumentaux ou les monuments funéraires au titre de la tombe remarquable est l'objectif que nous nous sommes fixé.

Pour une réflexion plus approfondie voir https://www.lextenso.fr/petites-affiches